



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de réaménagement du rû de Giencourt à Breuil-le-Vert

Maître d'ouvrage : communauté de communes du Clermontois

Déclaration d'utilité publique

Le public est informé que, par arrêté préfectoral en date du 8 février 2019, le préfet de l'Oise a, en application du code de l'expropriation, déclaré d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de réaménagement du rû de Giencourt sur le territoire de la commune de Breuil-le-Vert.

L'acquisition des terrains en vue de la réalisation de ce projet est autorisée, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'arrêté susvisé.

Pour le Préfet et par délégation,
l'Attaché chef de bureau

Loïc DONNEZ